

.../...

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-143 du 25 Avril 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale de Transit et de
Consignation (SO.NA.TRA.C.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports,
- VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU Le décret N° 75-34 du 24 Juin 1975 portant création de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.),
- VU Le décret N° 85-141 du 24 Avril 1985 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.),
- SUR Proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Avril 1985,

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.) les personnes dont les noms suivent :

.../...

- Camarades : Ginette GOUDJO : Représentant du Ministre de l'Équipement et des Transports
- Frédéric HEDIBLE: Représentant du Ministre du Plan et de la Statistique
 - Antoine CAKPO : Représentant du Ministre des Finances et de l'Économie
 - Berthe ACLINO: Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
 - Donatien KINDJI : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales
 - David GBAGUIDI : Directeur Général de la SONAPRA
 - Denis YABI : Directeur Général de "LA BENINOISE"
 - Etienne BEHANZIN : Représentant le C.D.R.
 - Dorothé BAH : de la SO.NA.TRA.C.
 - Appolinaire AMOU : Représentant le Syndicat de la
 - Albert DONHISSOU : SO.NA.TRA.C.
 - Magloire ADJOLOHOUN: SO.NA.TRA.C.

Article 2. - La Camarade Ginette GOUDJO, Représentant le Ministre de l'Équipement et des Transports est nommée Présidente du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.).

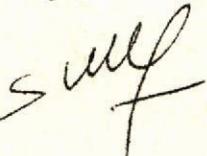
Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

FAIT A COTONOU, le 25 Avril 1985

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Equipeement et des
Transports absent, le Ministre de la Santé
Publique, chargé de l'intérim,



Vincent GUEZODJE

Ampliatiöns : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC MET 4 AUTRES MINIS-
TERES 14 SGCEN 4 SPD-DLC-INSAE 6 BCP 2 BN-UNB-FASJEP 6 DCCT-GDE CHANC.-
ONEPI 3 IGE 4 CCIB 4 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 10 SONATRAC 8 JORPB 1.-